

La véloroute Charles-Le-Téméraire

Informations utiles



www.veloroute-charles-le-temeraire.fr

De Bruges (B)

A Charolle (Bourgogne 71)

1000 km

1998 : le SN3V

Schéma national VVV :SN3V

Le "schéma directeur des itinéraires cyclables prioritaires" (dénomination d'origine) a été adopté le 15 décembre 1998 en Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT).

Il est rapidement devenu le **schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V)**. Ce schéma a fait l'objet d'une actualisation en 2009/2010, avec une validation à nouveau en CIADT le 11 mai 2010. La réalisation bénéficie de crédits communautaires

2001 : les schémas régionaux

Schémas régionaux

Par une Circulaire en date du 31 Mai 2001, intitulée « Mise en œuvre des volets régionaux du schéma national », l'Etat a incité les Régions à développer les Véloroutes et Voies Vertes dans le cadre de schémas régionaux des VVV.

RESEAU DES ITINERAIRES CYCLABLES D'INTERET NATIONAL

la «Véloroute Charles le Téméraire»
apparaît officiellement le 15 décembre 1998.



Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Ministère de l'Équipement, du Logement,
des Transports et du Tourisme

Ministère de la Jeunesse et des Sports

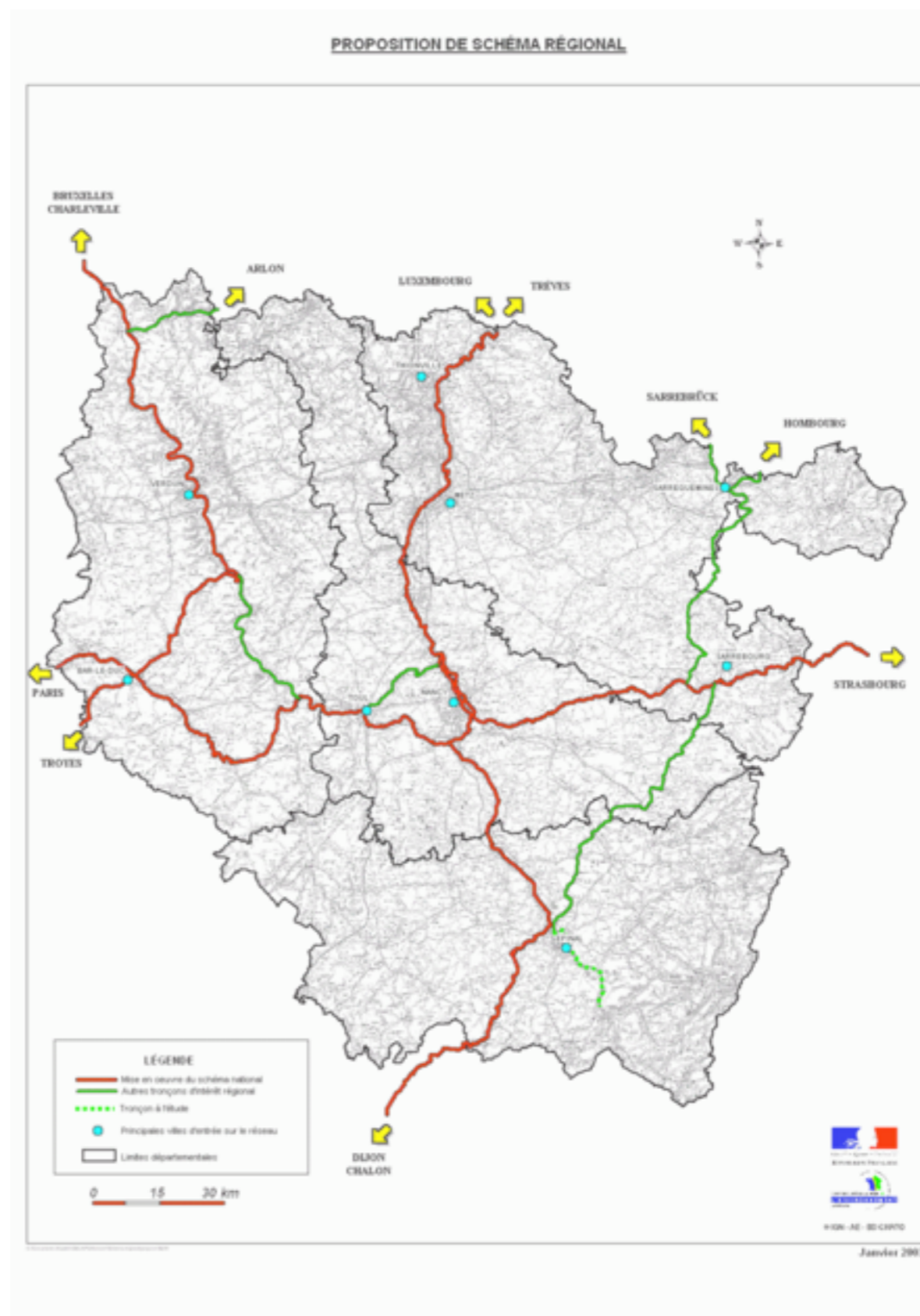
12-1998

Schéma régional des VVV de Lorraine

Le schéma régional des VVV de Lorraine a été validé par le Conseil Régional de Lorraine et les services de l'Etat en 2003.

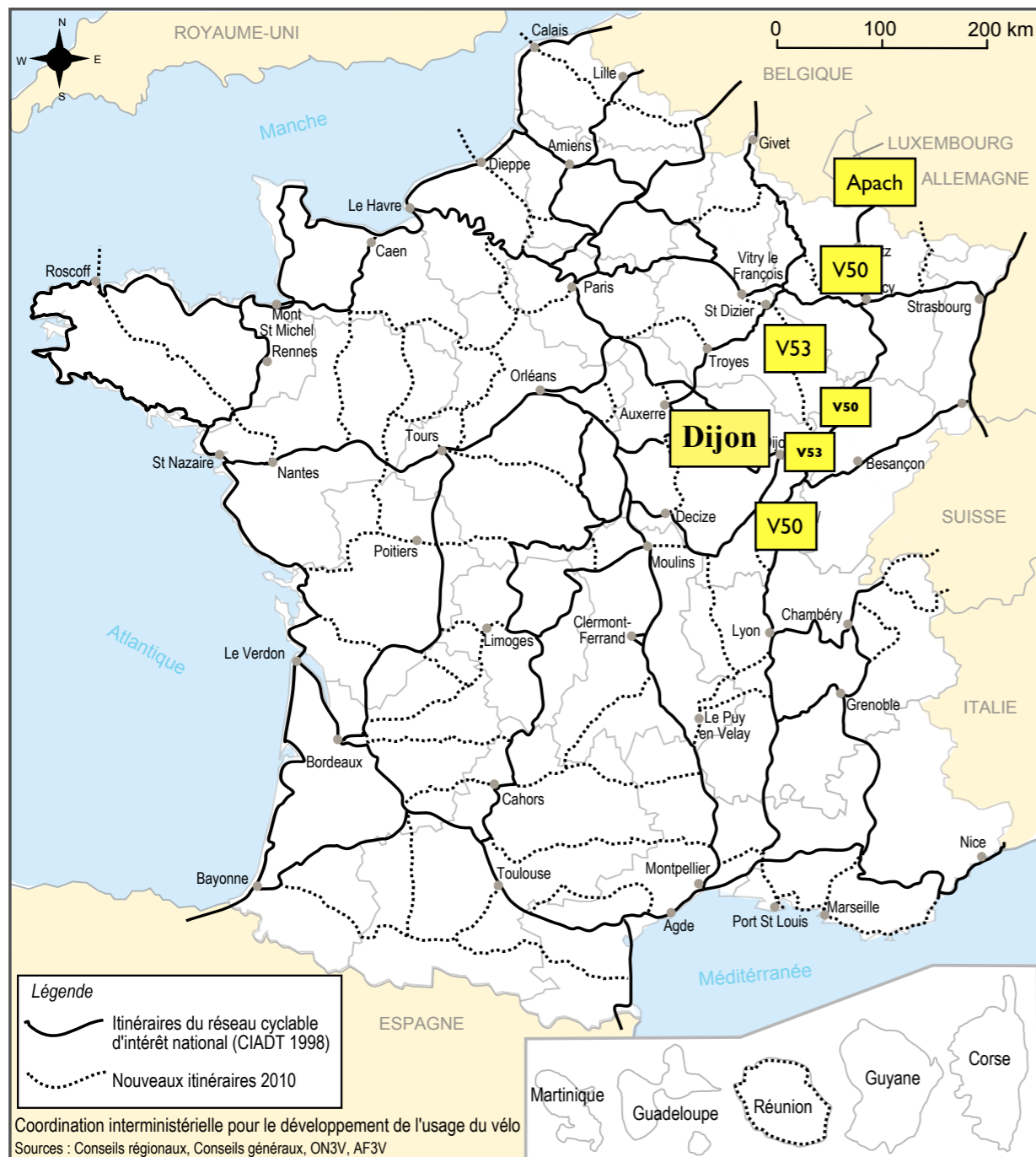
Parmi les itinéraires ainsi retenus : l'itinéraire européen "**Charles le Téméraire**" ou "Moselle-Saône"

De la Belgique vers la Bourgogne , ou du coeur de l'Allemagne vers le Sud de la France, en passant par la Lorraine : Sierck les Bains, Thionville, Metz, Pont à Mousson, Nancy, Epinal, puis le canal des Vosges vers la Franche Comté.





Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
2010
Schéma national véloroutes et voies vertes / France Vélo Tourisme



Le CIADT de 2010 actualise le SN3V de 1998 et met en place une numérotation des Voies Vertes et des Véloroutes.

sur la partie française, la Véloroute Charles le Téméraire emprunte d'abord la **V50** (Apach-Mâcon) de **Apach (57)** à **Lamarche-sur-Saône (21)**

puis la **V53** (Saint-Dizier-Dijon) de **Lamarche-sur-Saône (21)** à **Dijon (21)**

ma principale source
d'information : www.af3v.org

AF3V : Association française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes,

regroupe les fédérations d'utilisateurs et d'utilisateurs des véloroutes et voies vertes et notamment :

- la Fédération française de cyclo-tourisme
- la Fédération des usagers de la bicyclette
- la Fédération Française de Roller-Skating

L'AF3V intervient auprès de l'Etat et des pouvoirs publics, dont elle est devenue l'interlocuteur privilégié.

Elle dispose d'un réseau de délégations régionales intervenant auprès des collectivités territoriales.



Association Française de développement des
Véloroutes et Voies Vertes



Véloroute
Charles le Téméraire
Une balade à travers l'histoire

ma source
d'inspiration

de Bruges à
Charolles



parcours proposé sur le site www.af3v.org :

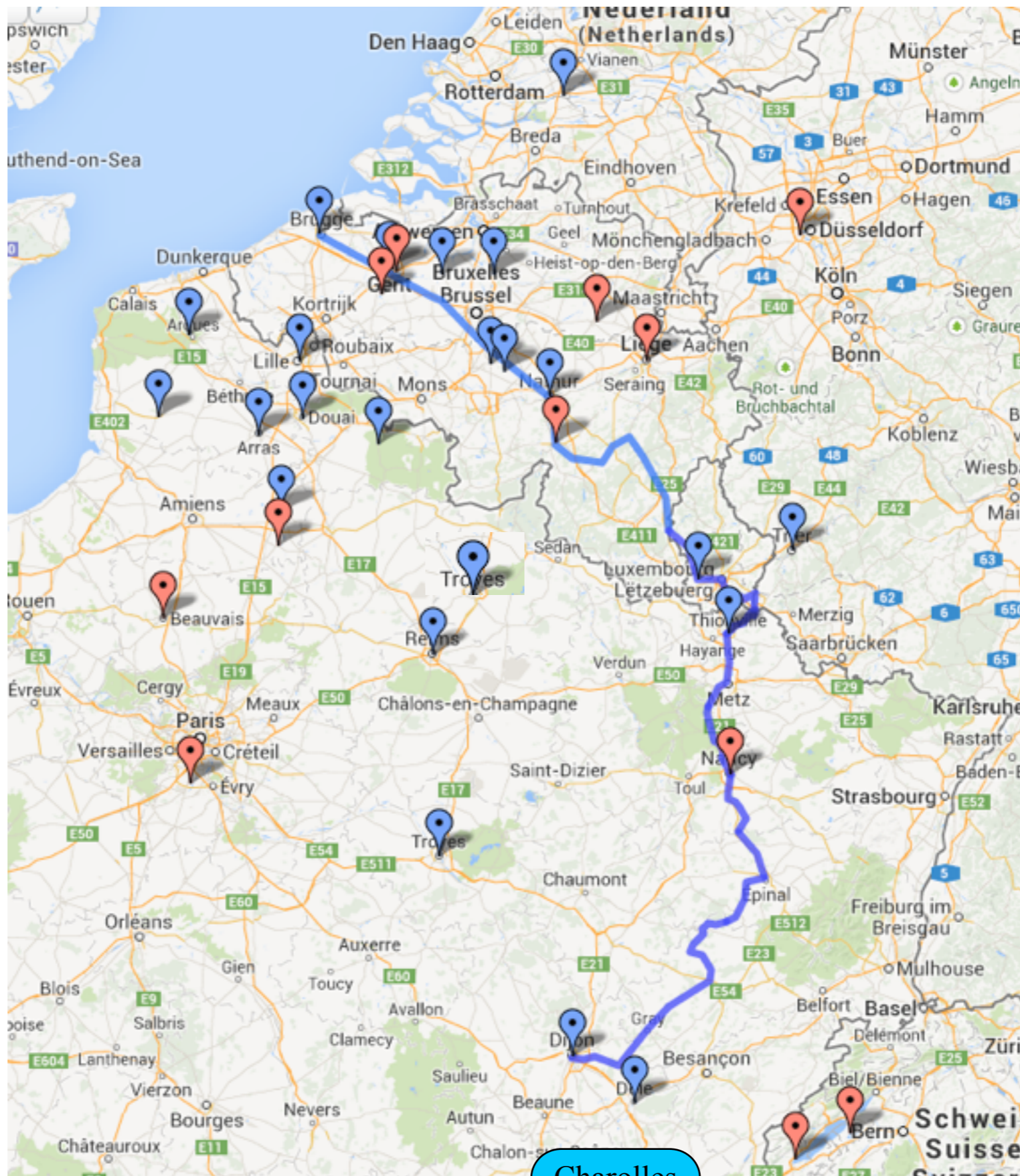
Les Grands Itinéraires/

2-Les Grands Itinéraires/

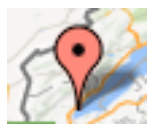
Véloroute du Téméraire

mon parcours

de Bruges à Charolles



repères bleus :
les lieux où Charles le
Téméraire a séjourné



repères rouges:
les batailles

Véloroute Charles
le Téméraire : 850
1000 km

Belgique : 330 km

Luxembourg :
90 km

Lorraine-57 :
80 km

Lorraine-54 :
90 km

Lorraine-88 :
70 km

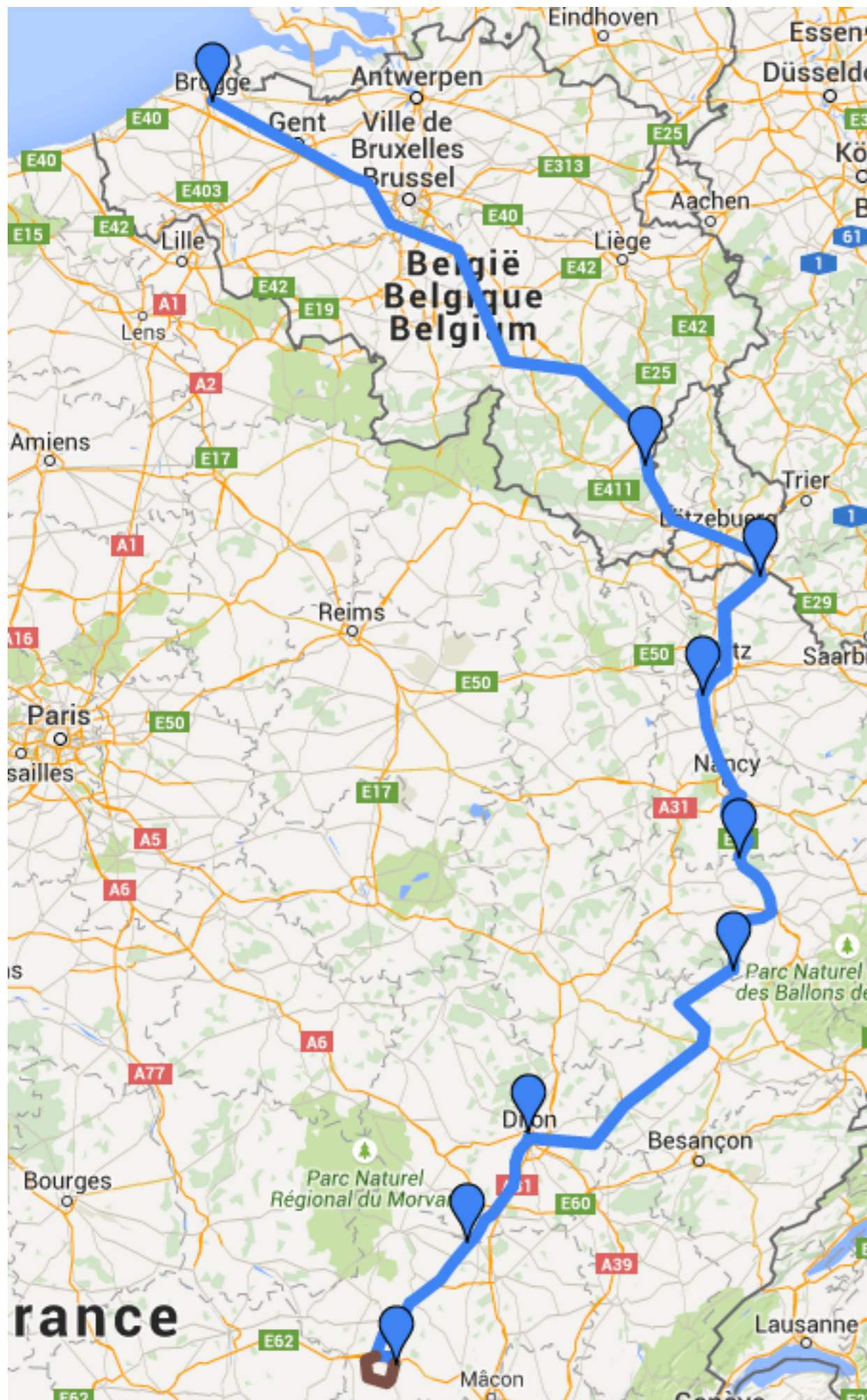
Franche-Comté-70 :
145 km

Bourgogne-21 :
45 km

Bourgogne-21 :
65 km

Bourgogne-71 :
85 ou 105 km

Charolles



**1ère étape: Bruges-Martelange
330 km en Belgique**

**2ème étape : Martelange-Schengen
90 km au Luxembourg**

**3ème étape : Apach-Novéant-sur-Moselle
80 km en Lorraine (57)**

**4ème étape : Arnaville-Grippport
90 km en Lorraine (54)**

**5ème étape : Socourt-Fontenoy-le-Château
70 km en Lorraine (88)**

**6ème étape : Ambiévillers-Dijon
190 km en Franche-Comte (70) Bourgogne (21)**

**7ème étape : Dijon-Santenay
64 km en Bourgogne (21)**

**8ème étape : Santenay-Charolles
85 ou 105 km en Bourgogne (71)**

Définitions

Voie Verte

Une Voie Verte est un **aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée**. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Elle doit être accessible au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, et sécurisée en conséquence.



Véloroute

Le terme est issu d'une appellation de la FFCT qui initia dans les années 80 l'idée d'itinéraires longue distance pour les vélorandonneurs. Depuis, le concept a été repris et développé par l'AF3V (en relation avec la FFCT) pour constituer un véritable réseau cyclable national de qualité.

Une Véloroute est un **itinéraire cyclable à moyenne ou longue distance** (pour des déplacements quotidiens ou de tourisme), **linéaire** (qui relie une ville A à une B de façon directe et touristique), **continu** (sans interruption, y compris dans les villes), **jalonné** (uniforme sur son ensemble), **sécurisé** (sur l'itinéraire, aux carrefours, aux endroits accidentés...) et incitatif (mais pas obligatoire).

Une Véloroute emprunte un itinéraire agréable, **évite les dénivelés excessifs** et circule **autant que possible sur des aménagements en site propre et sur des petites routes tranquilles**.

Une Véloroute relie donc les régions entre elles et traverse les villes dans de bonnes conditions. Elle permet à tous les cyclistes de faire du vélotourisme ainsi que des déplacements

J'ai repris le tracé AF3V, que j'ai affiné, en tenant compte de l'histoire et en évitant Bruxelles (traité comme extension). J'ai effectué ce parcours en voiture en 2013

AF3V	mon parcours	extensions
Bruges	Bruges	
Gand	Gand	
	Aalst	
		Malines
	Affligem	
Anderlecht		Bruxelles
	Waterloo	
	Genappe	
Louvain-la-N	Louvain-la-N	
Namur	Namur	
		Liège
Dinant	Dinant	
Houyet	Houyet	
Rochefort	Rochefort	
	Marche-en-F	
	Hotton	
Rendeux	Rendeux	
La Roche-en-A	La Roche-en-A	
Bastogne	Bastogne	
Martelange	Martelange	

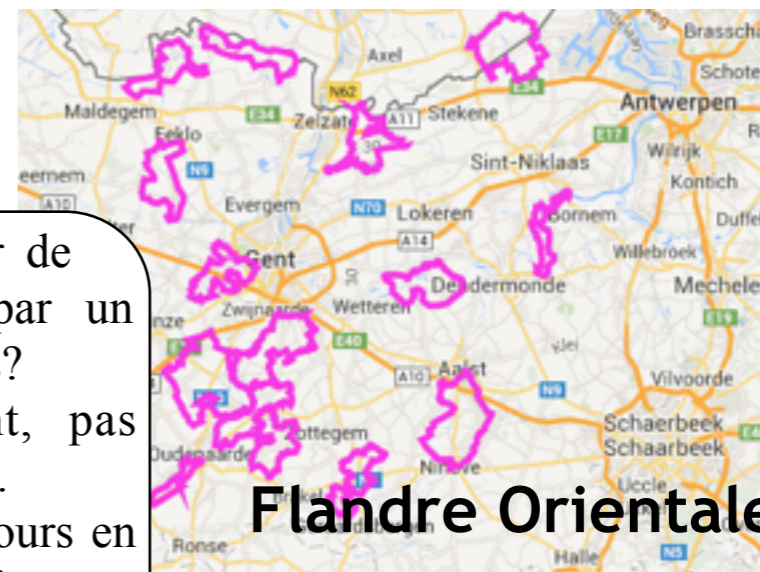


**Véloroute Charles le Téméraire
le parcours en Belgique**

Belgique



Brabant Flamand



Flandre Orientale

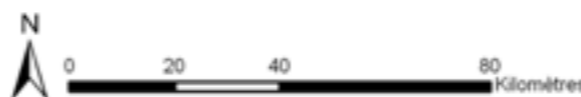
est il possible d'aller de Bruges à Martelange par un maximum de voies vertes? Je n'ai, pour l'instant, pas trouvé de solution simple. J'ai donc retenu un parcours en voiture, privilégiant l'aspect historique.

Région Wallonne

Informations par le Ministère de l'Équipement et des Transports

Le RAVeL est un réseau de voies réservées aux usagers lents, c'est-à-dire non motorisés : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, patineurs, cavaliers (lorsque les conditions le permettent).

« RAVeL » est une appellation wallonne pour un réseau wallon. En dehors de nos frontières, on parle le plus souvent de voies vertes.





carte AE3V	mon parcours	extension
Martelange	Martelange	
	Flatzbour	
	Koetschette	
	Rambrouch	
Redange	Redange	
	Niedernallen	
Noerdange	Noerdange	
Schoenfels		
	Hagen	
	Kahler	
	Garnich	
	Mamer	
	Strassen	
Luxembourg	Luxembourg	
	Hesperange	
	Alzingen	
	Hassel	
	Filsdorf	
	Ellange gare	
	Remich	
		Trêves
	Schengen	



Actualités



[Chantiers](#)
[Tronçons balisés](#)
[Nouveaux tronçons](#)

Pistes cyclables

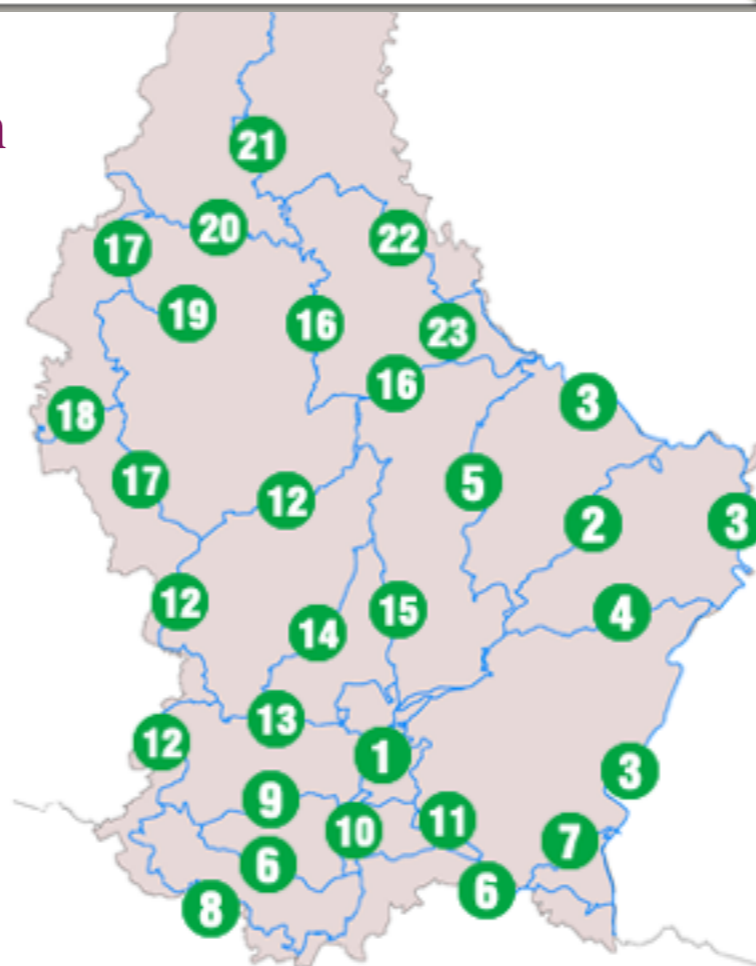
[Recherche par localités](#)
[Cartes du réseau](#)
[... chez nos voisins](#)

Réseau national

- 1 "du Centre"
- 2 "d'Echternach"
- 3 "des 3 Rivières"
- 4 "de la Syre"
- 5 "Ernz Blanche"
- 6 "des 3 Cantons"
- 7 "Jangeli"
- 8 "Terre Rouge"
- 9 "Faubourg Minier"
- 10 "François Faber"
- 11 "Charly Gaul"
- 12 "de l'Attert"
- 13 "Nicolas Frantz"
- 14 "Eisch-Mamer"
- 15 "de l'Alzette"
- 16 "de la Sûre Moyenne"
- 17 "de l'Ouest"
- 18 "des Ardoisières"
- 19 "Lac de la Haute-Sûre"
- 20 "de la Wiltz"
- 21 "du Nord"
- 22 "des Ardennes"
- 23 "Benny"

2ème étape : Martelange - Schengen

au Luxembourg, j'ai composé mon parcours à partir du réseau national des pistes cyclables de 1999. J'ai effectué ce parcours **en vélo en 2013**, avec 80 kms de Voies Vertes sur les 90 au total.



Lien direct vers ces pages: www.pistescyclables.lu ou www.velospisten.lu

Par la loi du 6 juillet 1999 portant création d'un réseau national de pistes cyclables, le département des Travaux Publics a été mandaté pour la réalisation d'un réseau cyclable national et cohérent reliant les différentes régions avec leurs principaux centres d'intérêts économiques et touristiques et assurant une liaison entre eux des différents réseaux communaux de pistes cyclables.

La couverture nationale de ce réseau devant assurer la cohérence des efforts en la matière, garantir un standard uniforme et élevé de ces pistes et surtout permettre aux autorités communales de se greffer sur le réseau national permettant ainsi une interpénétration intercommunale des pistes.

Le réseau tel que prévu par la loi englobe quelque **950 km de pistes** dont actuellement **600 km sont réalisées**. Une extension éventuelle du réseau, qui comporte actuellement **23 pistes**, nécessiterait une modification de la loi de 1999.



de Martelange à Koetschette :
voie verte 18 PC des ardoisières



de Koetschette à Noerdange :
voie verte 17 PC de l'ouest



de Noerdange à Kahler : voie
verte 12 PC de l'Attert



de Kahler à Strassen : voie
verte 13 : PC Nicolas Frantz



de Strassen à Hassel par
Luxembourg : voie verte 1: PC du
Luxembourg



Luxembourg city

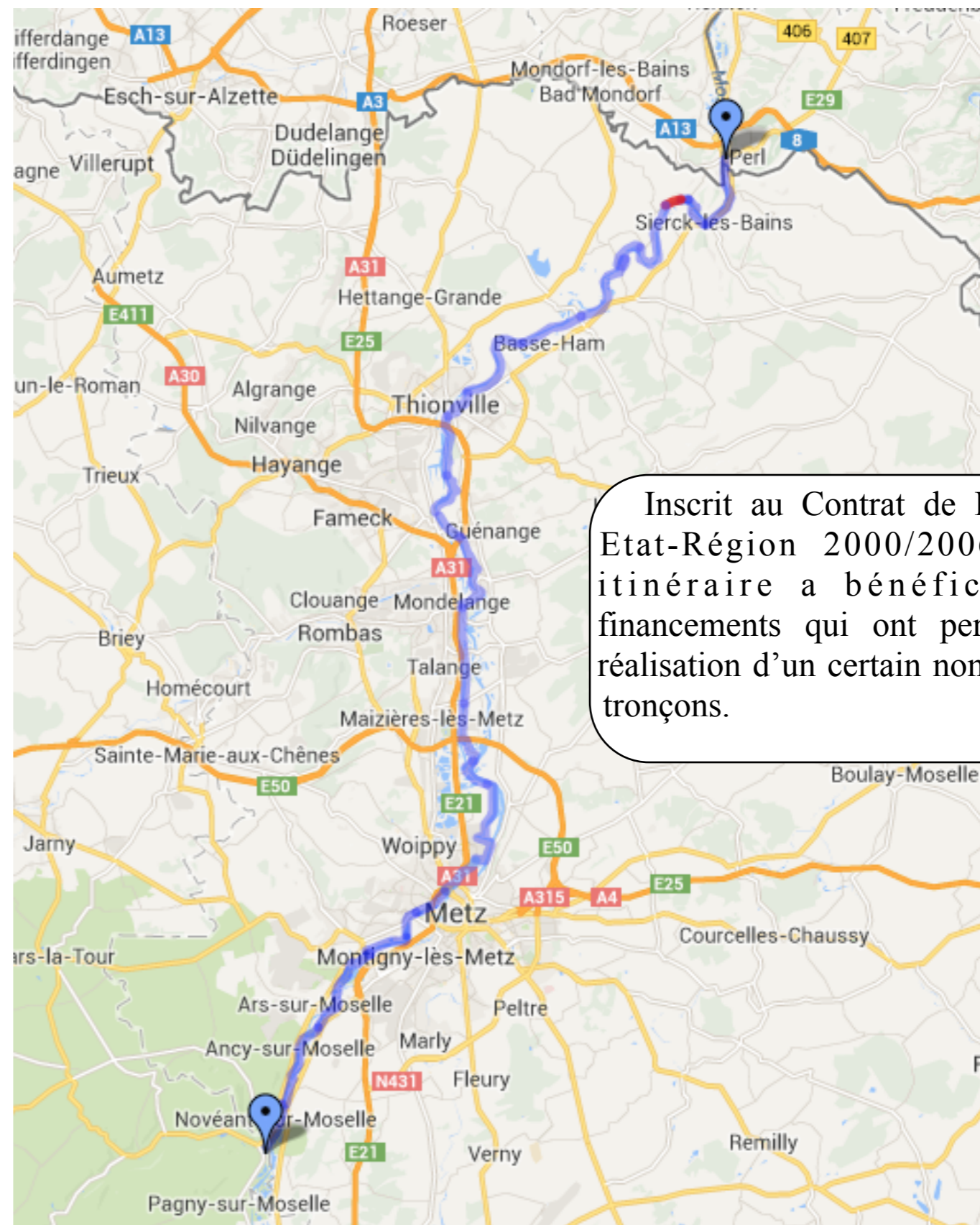
de Hassel à Ellange gare:
voie verte 1
PC Charly Gaul



de Ellange gare à Remich :
voie verte 7
PC 7 «Jangli»



de Remich à Schengen :
voie verte 3
PC des 3 rivières



Inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2000/2006, cet itinéraire a bénéficié de financements qui ont permis la réalisation d'un certain nombre de tronçons.

carte AF3V	mon parcours	rive gauche
Sierck-les-Bains	Apach	
	Apach	
	Pont de Rettel	
	Malling	
	Koenigsmacker	Koenigsmacker
	Basse-Ham	
Thionville	Yutz	Thionville
	Illange	
	Bertrange	Uckange
	Guénange	
	Bousse	Richemont
	Mondelange	Mondelange
	Hauconcourt	
	Argancy	
	La Maxe	
Metz	Metz	
	Ban Saint-	
	Longeville-les-	
	Scy-Chazelles	
	Moulins-les-	
	Jouy-aux-Arches	
	Corny-sur-	
Novéant-sur-M	Novéant-sur-M	
	Arnaville (54)	

de Apach à Thionville, on emprunte le chemin de la Moselle, la plus ancienne voie verte de la région



depuis peu, apparait la signalétique Charles le Téméraire



A Koenigsmacker, 2 itinéraires possible :

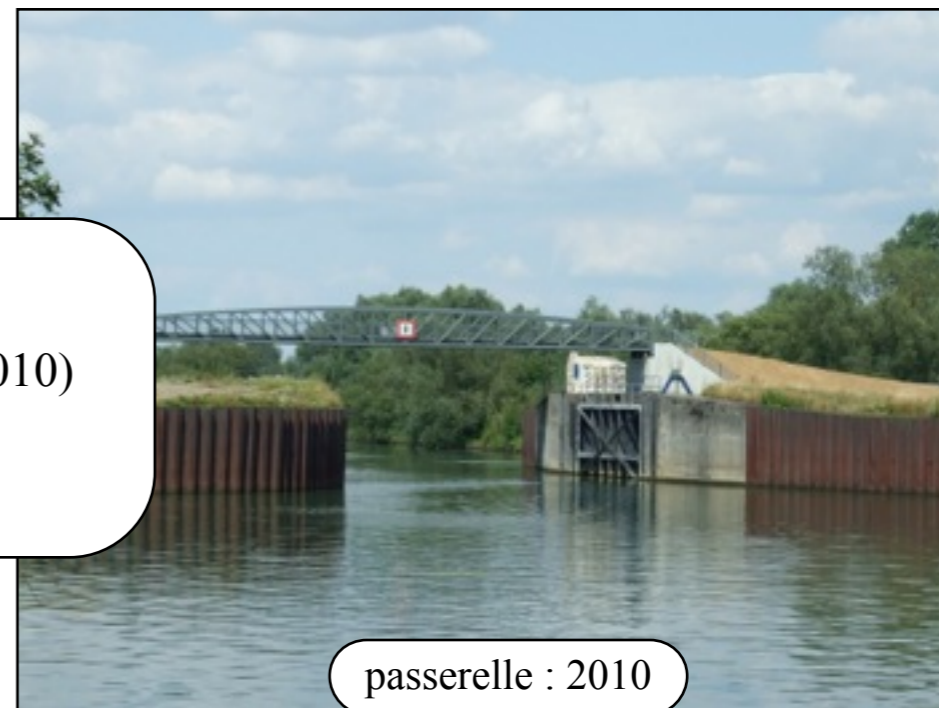
- par la rive gauche (1992) on passe près de Cattenom et de Manom.
- par la rive droite (2006) on passe par la base nautique de Basse-Ham.



A Thionville, à nouveau 2 possibilités :



par la rive gauche :
écluse Robert Schuman
Uckange grâce à la passerelle (2010)
écluse de Richemont
Port de Mondelange



passerelle : 2010



Yutz : 2013

par la rive droite :
de Yutz-Couronné à Illange (2013)
Bertrange
Guénange
Bousse
Port de Mondelange



Illange : 2013

de Mondelange à Metz, le long de la Moselle sur une voie verte très agréable.

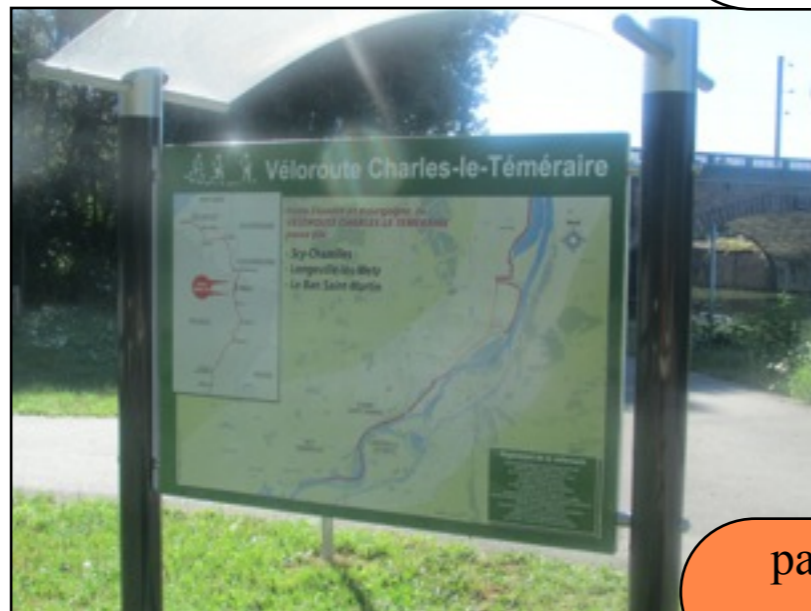


à 1 km du port de Metz

au port de Metz, un passage difficile. On emprunte une route avec un gros trafic de poids lourds.



un peu avant le pont Eblé, on retrouve la piste cyclable jusqu'au pont de Moulins-les-Metz



passage délicat sur le pont de Moulins-les-Metz



de Moulins-les-Metz à Jouy-aux-Arches, des voies partagées tranquilles



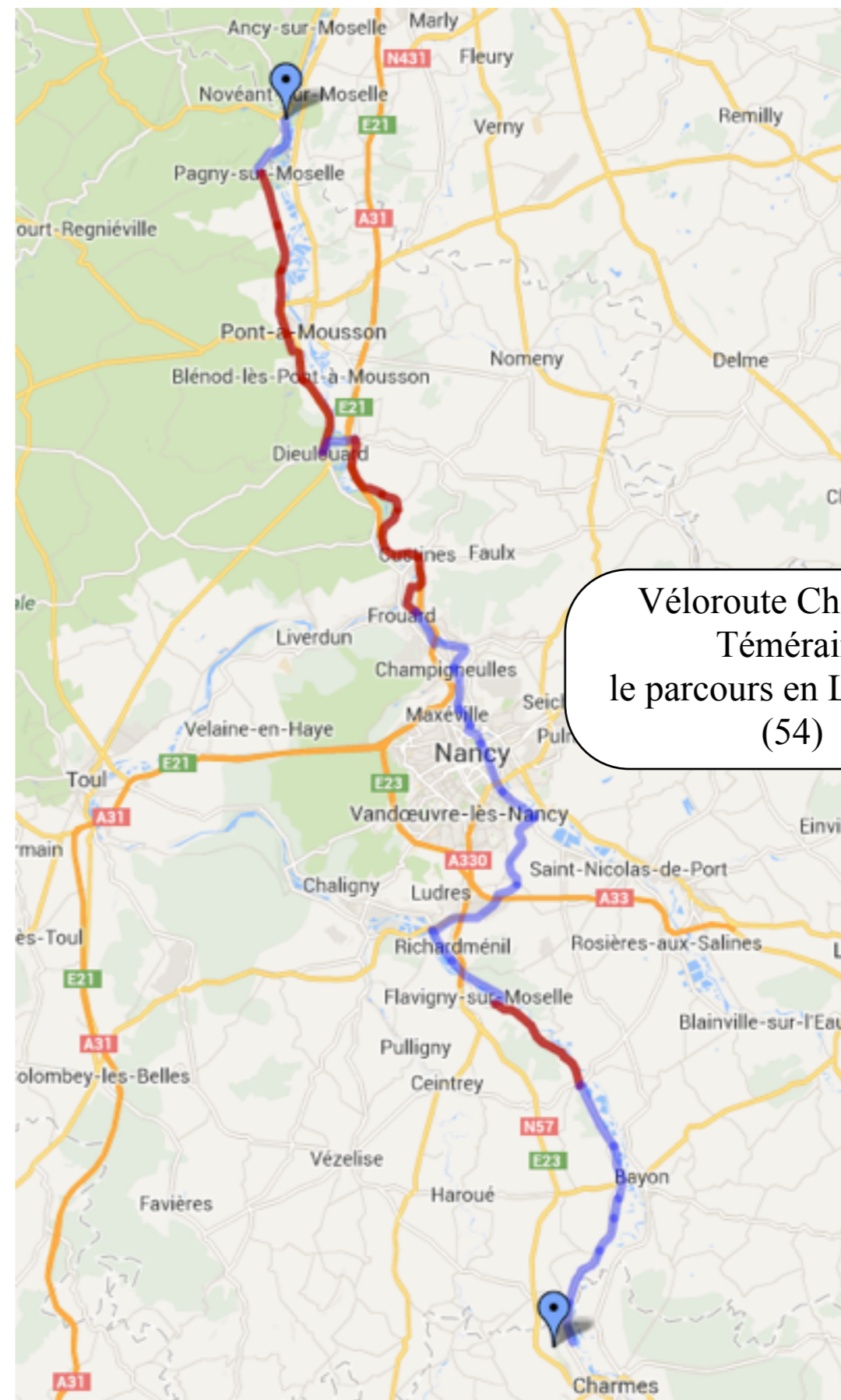
de Jouy-aux-Arches à Novéant-sur-Moselle, une nouvelle portion de la Véloroute Charles le



Pays Val de Lorraine :

L'étude entre Arnaville et Dieulouard est achevée depuis mars 2006 !!

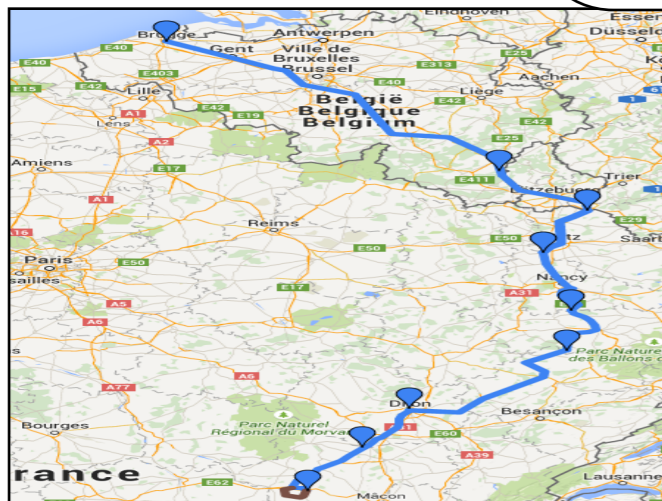
carte AE3V	mon parcours
Arnaville	Arnaville
Pagny-sur-Moselle	Pagny-sur-Moselle
	Vandières
	Norroy-les-nam
Pont-à-Mousson	
	Maidières
	Blénod-les-nam
	Dieulouard
	Pont-de-Mons
	Autreville
	Millery
	Custines
Erouard	Erouard
	Champigneulle
	Maxéville
	Malzéville
Nancy	Nancy
	Jarville
Laneuveville-dvt-Nancy	Laneuveville-dvt-Nancy
	Eléville-dvt-Nancy
	Messein-turbine
Richardménil	Richardménil
	Flavigny
	Crévéchamps
	Neuvillers
	Roville-dvt-Bayon
	Mangonville
	Bainville-aux-miroirs
Grinnort	Grinnort
	Socourt (88)



Véloroute Charles le Téméraire
le parcours en Lorraine :
(54)



de Arnaville à Frouard, soit 36 kms,
on doit emprunter des routes avec une forte circulation et
traverser, après Custines une importante zone d'activité, dans
laquelle il n'est pas très simple de se repérer.
Une étude de faisabilité a été faite en 2006, mais sans décision
pour l'instant.





de Frouard à
Messein, on suit le
parcours des boucles de
la Moselle sur
27 kms, soit le canal de
la Marne au Rhin jusque
Laneuveville et le canal
de jonction jusqu'à
Messein turbine



à Maxéville, on
doit emprunter la route

de Messein turbine à
Flavigny pont canal, on
emprunte une piste



de Flavigny à
Crévéchamp, la route





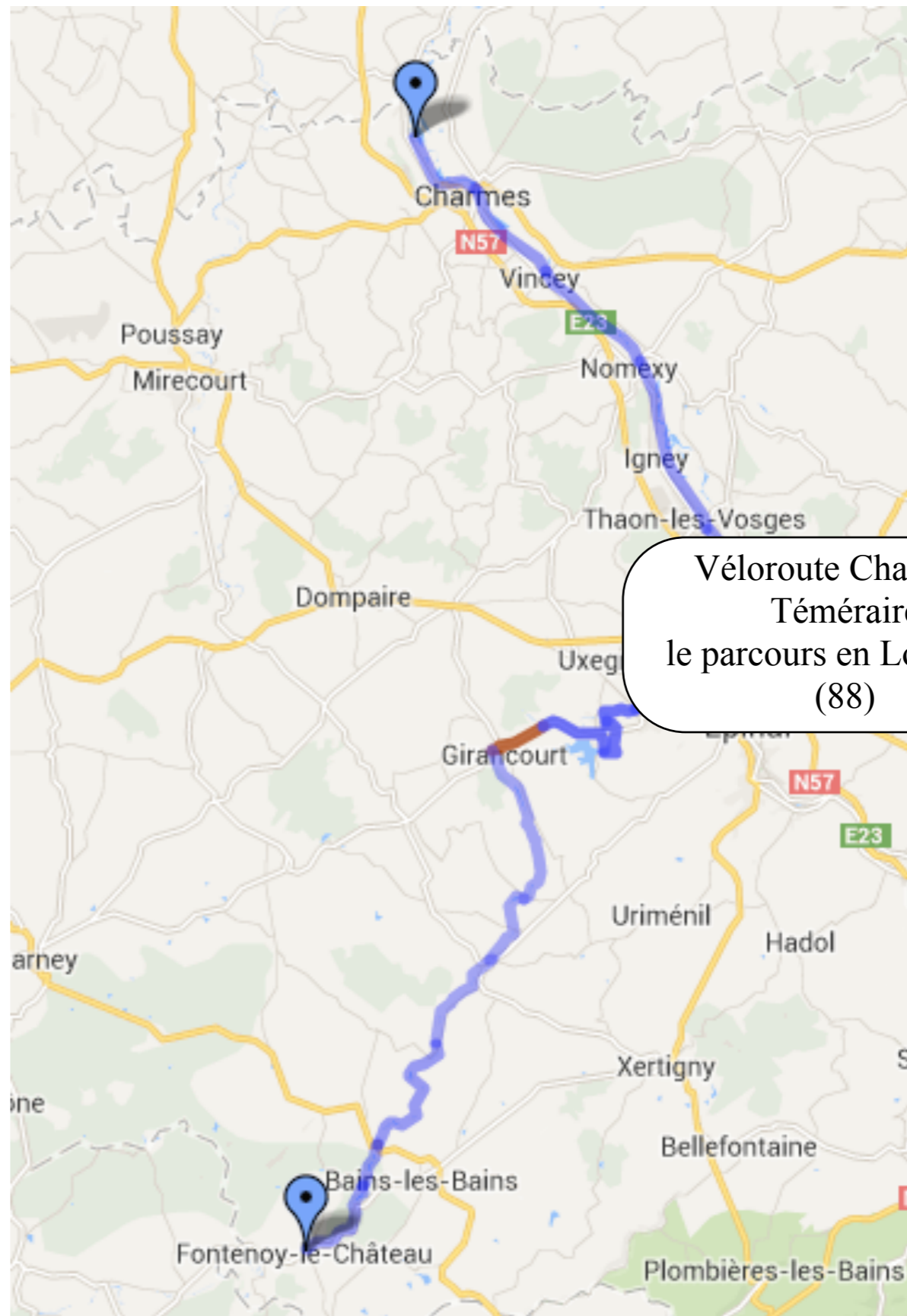
de Crévéchamp à
Bainville-aux-Miroirs



de Bainville-aux-
Miroirs à Grippport



carte AF3V	mon parcours
Socourt	Socourt
Charmes	Charmes
	Vincey
	Chatel-sur-Moselle
	Nomexy
	Thaon-les-Vosges
	Chavelot
Epinal-Golbey	Epinal-Golbey
	Les Forges
	Sanchev
	Bouzey
	Chaumouzey
Girancourt	Girancourt
	Uzemain
	Charmois l'orgueilleux
	Thunimont
	Harsault
	Hautmougey
Bains-les-Bains	Bains-les-Bains
Fontenoy-le-Château	Fontenoy-le-Château



Véloroute Charles le Téméraire
le parcours en Lorraine :
(88)

Lorraine 88 (Vosges)

5ème étape : Socourt / Fontenoy-le-Château

de Socourt à Golbey, on suit le canal des Vosges (Nord) sur une très belle voie verte



passage difficile à Golbey



de Golbey- Epinal- embranchement au lac de Bouzey, on emprunte la liaison Epinal-Bouzey, pour l'essentiel le long du canal des Vosges



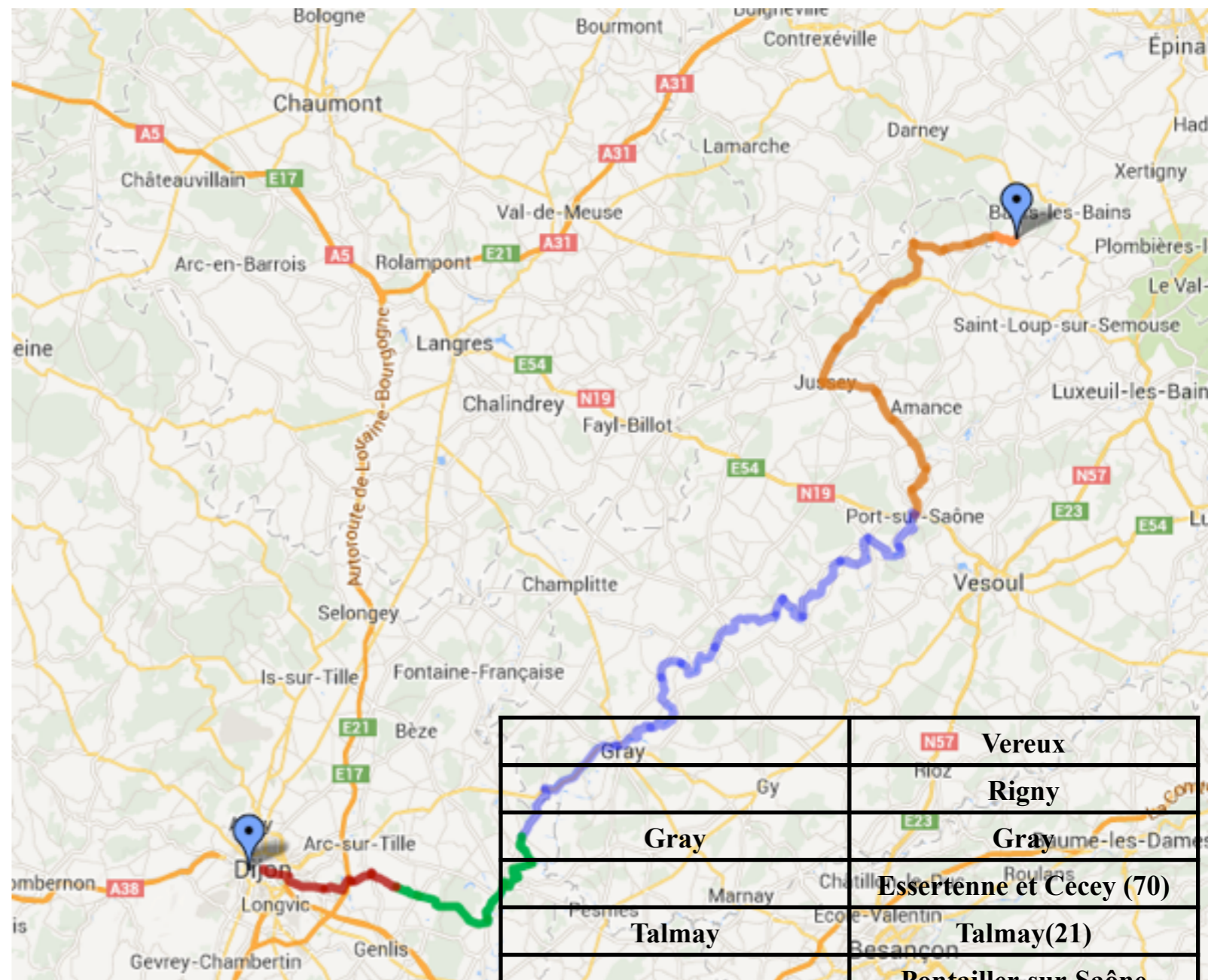


du lac de
Bouzey à Girancourt
(6 kms), on doit
emprunter une route
moyennement
fréquentée, car la voie
verte se termine en cul
de sac à



de Girancourt à
Fontenoy-le-Château, on
emprunte la superbe voie
verte du Canal des Vosges
(Sud)





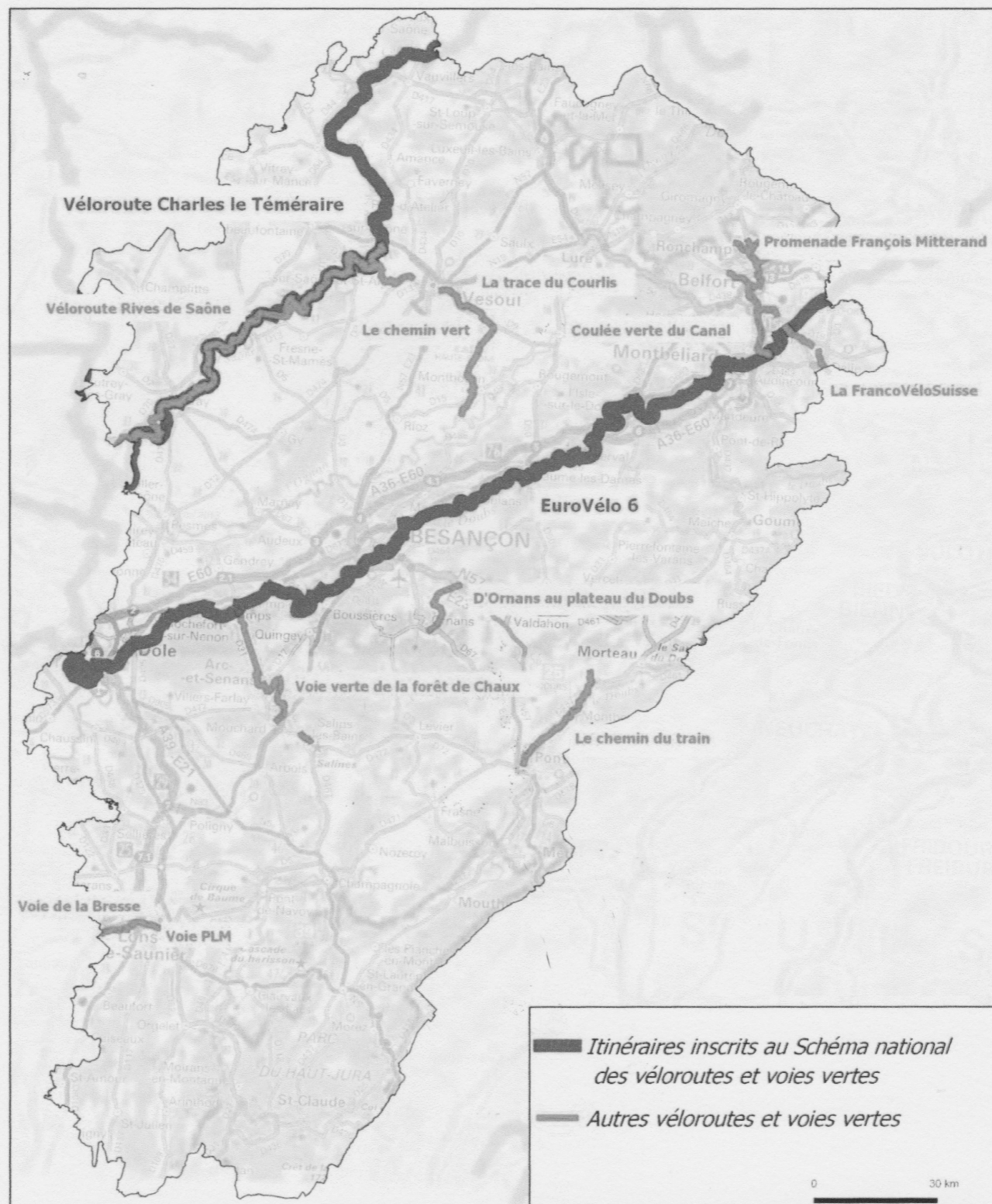
	Vereux
	Rigny
Gray	Gray
	Essertenne et Cecey (70)
Talmay	Talmay(21)
	Pontailier-sur-Saône
Lamarche-sur-Saône	Lamarche-sur-Saône
	Tellecey
	Vaux-sur-Crone
	Remilly-sur-tille
	Bresse-sur-tille
	Chevigny-saint-Sauveur
Dijon	Dijon

carte AF3V	mon parcours
Fontenoy-le-Château (88)	Fontenoy-le-Château (88)
	Ambiéwillers (70)
	Pont-du-Bois
	Selles
	Passavant-la-Rochère
	Corre
	Aisey et Rihécourt
	Betaucourt
Jussey	Jussey
	Cendrecourt
	Montureux-les-Baulay
	Baulay
	Amoncourt
	Chaux-les-Port
Port-sur-Saône	Port-sur-Saône
	Ferrières-les-Scey
	Scey-sur-Saône
	Rupt-sur-Saône
	Soing-Cubry
	Vanne
	Ray-sur-Saône
	Seveux-Savoieeux
	Autey

en 2013, le Conseil Régional de Franche-Comté publie une carte des Véloroutes et Voies Vertes mentionnant la Véloroute Charles-le-Téméraire, soit d'Ambiéwillers à Essertenne et Cecey.

le village suivant : Talmay est situé en Côte d'Or, département rattaché à la région Bourgogne

Véloroutes et voies vertes : maillage régional



**de Ambiévillers
à Essertenne-et-Cecey**



de Ambiéwillers à Port-sur-Saône, soit 60 kms la route, avec un trafic relativement faible.

de Port-sur-Saône à Gray, soit 63 kms, la Véloroute Rives de Saône



Véloroute Rives de Saône

Type de la voie : Véloroute

Nature de la voie : Canal

Localisation : de Port-sur-Saône à Gray

Longueur : 63 Km

Département, Région : Saône (Haute) (Franche-Comté)

Villes traversées (ou très proches) : Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Soing-Cubry-Charentenay, Autet, Rigny, Gray,

Source : AF3V

de Gray à Talmay (17
kms), la route.



**Voie Bleue de Talmay à Auxonne /
Source : AF3V**

Type de la voie : Véloroute

Nature de la voie : Canal

Localisation : de Talmay à Auxonne

Longueur : 37 Km

Département, Région : Côte-d'Or
(Bourgogne)

Villes traversées (ou très proches) :

Talmay, Heuilley-sur-Saône, Pontailier-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône, Vielverge, Soissons-sur-Nacey, Flammerans, Auxonne,

de
Talmay à
Lamarche-sur-
Saône (14
kms), la Voie
Bleue de
Talmay à
Auxonne



de Lamarche-sur-Saône à Vaux-sur-Crone : la Voie Dijon-la Saône : 13kms

La voie Dijon-la Saône : Vaux-sur-Crosne / Lamarche-sur-Saône

Cette véloroute, inaugurée en 2006, emprunte 15 km de voies partagées et de routes forestières. A terme, elle sera reliée à l'ouest au réseau cyclable du Grand Dijon (via la base de loisirs d'Arc-Sur-Tille) puis au Canal de Bourgogne, et rejoint d'ores-et-déjà la Voie Bleue à l'Est.

de Vaux-sur-Crone
à Dijon (20kms) : la route





Véloroute
Charles le Téméraire
Une balade à travers l'histoire

La Véloroute du Téméraire (21)

7ème étape : de Dijon à Santenay



de Dijon à Santenay
par Beaune: 64 km



Véloroute
Charles le Téméraire
Une balade à travers l'histoire

La Véloroute du Téméraire (71)

8ème étape : de Santenay à Charolles



de Santenay à Charolles direct : 85 km
par la boucle Bernard Thévenet : 105 km